



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 10 février 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2024/16 de la Municipalité, du 28 mars 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Matthieu Carrel et consorts :
« Mendicité à Lausanne – Où en est-on ? »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix février 2026 deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :